

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -

(article L. 2313-1 du C.G.C.T.)

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a essentiellement vocation à rembourser l'emprunt et à assurer les travaux d'amélioration des infrastructures.

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation :	2 751 796.53 €
Section d'investissement :	2 732 244.94 €
Total :	5 484 041.47 €

Comparaison du BP 2023 avec celui de 2022 :

	Budget Primitif 2023	Budget primitif 2022 + DM
Section d'exploitation :	2 751 796.53 €	2 660 919.61 €
Section d'investissement :	2 732 244.94 €	2 926 689.08 €
Total :	5 484 041.47 €	5 587 608.69 €

II. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (services périscolaires, redevances à caractère de loisirs), aux dotations de l'Etat, aux produits issus de la fiscalité directe locale, aux produits de gestion courante et report de l'excédent 2022.

B. Les recettes de fonctionnement 2023

Elles représentent 2 751 796,53 euros.

Chapitre article	RECETTES	Rappel BP + DM 2022	Proposition 2023
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €
70	Produit de gestion courante	176 300,00 €	205 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 154 600,00 €	1 475 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	593 800,00 €	401 000,00 €
75	Autres produits de gestion	120 000,00 €	118 000,00 €
RECETTES DE GESTION COURANTE		2 054 700,00 €	2 209 200,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	59 730,00 €	1 500,00 €
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 114 430,00 €	2 210 700,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	
43	opérations d'ordre de interieur de sections	0,00 €	0,00 €
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	546 489,61 €	541 096,53 €
TOTAL DES RECETTES		2 660 919,61 €	2 751 796,53 €

C. Les dépenses de fonctionnement 2023

Elles représentent 2 751 796,53 euros.

Chapitre article	DEPENSES	Rappel BP + DM 2022	Proposition 2023
011	Charges à caractère général	899 289,61 €	1 063 996,53 €
60	Achats et variation des stocks	320 900,00 €	429 200,00 €
61	Services extérieurs	362 889,61 €	400 196,53 €
62	Autres services extérieurs	191 700,00 €	209 700,00 €
63	Impôts et taxes	23 800,00 €	24 900,00 €
012	Charges de personnel	1 073 000,00 €	1 120 500,00 €
62	Personnel extérieur au service	4 100,00 €	4 000,00 €
63	Impôts et taxes	9 500,00 €	13 000,00 €
64	Charges de personnel	1 059 400,00 €	1 103 500,00 €
14	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion	128 900,00 €	130 900,00 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 101 189,61 €	2 315 396,53 €
66	Charges financières	10 000,00 €	67 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	24 000,00 €	55 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	5 400,00 €
22	Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		2 160 189,61 €	2 462 796,53 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	80 730,00 €	21 000,00 €
43	Opérations d'ordre intérieur section	0,00 €	0,00 €
023	Virement section d'investissement	420 000,00 €	268 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		500 730,00 €	289 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		2 660 919,61 €	2 751 796,53 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Cette différence constitue le virement à la section d'investissement. Il s'élève à 268 000 euros pour 2023.

III. La section d'investissement

A. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

B. Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chapitre article	RECETTES	Rappel BP + DM 2022	Proposition 2023
10 Stocks		0,00 €	0,00 €
13 Subventions d'investissement		227 700,00 €	283 600,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		1 715 000,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations en cours			
RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT		1 942 700,00 €	283 600,00 €
10 Dotations		290 800,00 €	363 900,00 €
24 Produits des cessions		120 000,00 €	60 000,00 €
27 Autres immobilisations financières		0,00 €	
RECETTES FINANCIERES		410 800,00 €	423 900,00 €
4582 Opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 353 500,00 €	707 500,00 €
021 Virement à la section de fonctionnement		420 000,00 €	268 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		21 000,00 €	21 000,00 €
041 Opérations patrimoniales			
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		441 000,00 €	289 000,00 €
001 Solde d'exécution - excédent reporté		132 189,08 €	1 735 744,94 €
TOTAL DES RECETTES		2 926 689,08 €	2 732 244,94 €

C. Les dépenses d'investissement:

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

Chapitre article	DEPENSES	Rappel BP + DM 2022	Proposition 2023
20	Immobilisations incorporelles	14 000,00 €	5 600,00 €
204	Subventions d'équipement versées	271 000,00 €	354 926,99 €
21	Immobilisations corporelles	2 511 889,08 €	2 264 517,95 €
23	Immobilisations en cours		
	DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	2 796 889,08 €	2 625 044,94 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	119 800,00 €	97 200,00 €
27	Autres immobilisations financières		
	DEPENSES FINANCIERES	119 800,00 €	97 200,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 916 689,08 €	2 722 244,94 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		
041	Opérations patrimoniales		
20	Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
001	Solde d'exécution - déficit reporté		
	TOTAL DES DÉPENSES	2 926 689,08 €	2 732 244,94 €

Les principales actions de l'année sont :

- Les travaux chemin des côtes (habitats inclusifs)
- Enfouissement des réseaux tranches A et B rue de Coubert
- Mise en place d'un parcours de santé
- Le suivi de l'Eglise
- Travaux d'éclairage public

IV. La dette

En 2023, la commune poursuivra son désendettement en n'ayant pas recours à l'emprunt avec au premier janvier un encours s'élevant à 2 132 676.72 euros dont elle remboursera au cours de l'année 162 762.76 euros.

